

<b>Date de convocation :</b> 08/12/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.  Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LEBouc, Mme Madeleine BARBELETTE, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT,
<b>Date d'affichage :</b> 08/12/2023	
<b>Nbre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 14	
<b>Présents :</b> 8	
<b>Votants :</b> 13	

**Absents excusés :**

M. Patrick DEMARQUET

Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN

M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LEBouc

M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

M. Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

**N°126/2023**

**Validation du devis des entreprises Manutan et Majuscule pour le pôle  
Enfance**

Lors du comité de pilotage du 28 novembre 2023, le service accueil de loisirs a indiqué qu'il est nécessaire de compléter l'équipement mobilier suite au déménagement sur le pôle enfance.

Ainsi il est proposé un devis de la société Manutan pour un montant de 429.26€ HT pour l'achat de tables et de chaises

Et un autre devis de la société majuscule pour l'achat de canapés pour un montant de 643.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** ces achats et d'imputer ces dépenses en investissement au budget communal opération n°113 du pôle enfance
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à régler cette affaire

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

